

Avec SUD-Education, puis-je avoir ?

	Oui	Non
1. Une information de qualité sur mes droits et mes problèmes professionnels ou administratifs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Des renseignements précis sur les questions de statut, de classification, de salaire?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. L'accompagnement et l'assistance nécessaires pour ma défense professionnelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. L'assistance, l'accompagnement et la défense aussi en cas de problèmes professionnels avec ma direction ou d'autres secteurs de la hiérarchie ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. La défense juridique dans une démarche auprès du TRIPAC (Tribunal des Prud'hommes de l'Administration Cantonale) pour assurer mes droits?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Un accompagnement et une défense efficaces si je subis des pressions, des mesures de rétorsion, de la discrimination, de la maltraitance, du mobbing ou du harcèlement sexuel ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Une action déterminée du syndicat pour faire respecter mon droit à la santé, à l'intégrité, à la sécurité, mais également au respect ma personnalité, de ma réputation et de mon honorabilité professionnelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Une action systématique pour avancer dans l'égalité sociale et professionnelle qu'exigent les femmes enseignantes ? Et donc, est-ce que SUD Education est un syndicat féministe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Une offre des formations et d'informations sur les principaux problèmes et la situation de l'école vaudoise ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Un combat déterminé pour conquérir des revendications prioritaires comme le passage à 25 périodes, le cliquet* 9-10 pour les maître-sse-s généralistes, l'allègement généralisé des effectifs de classe, la prise en compte de l'histoire et des situations particulières des élèves pour notre travail, la réduction générale du temps de travail ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Une défense intangible de la liberté pédagogique, des droits individuels et collectifs et des pouvoirs des maître-sse-s dans les établissements. En deux mots, de la professionnalité enseignante ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Un combat déterminé contre l'école-entreprise qui dope le pouvoir des directeurs-trices : les entretiens d'évaluation systématiques, infantilisants et disqualifiants, avec sanctions et charges de travail supplémentaires, les visites disciplinaires à répétition, les cahiers des charges qui appauvrissent notre professionnalité, rajoutent du travail et caricaturent le métier?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13. Une lutte permanente pour une école émancipatrice, égalitaire, critique, pour une école qui fasse reculer la sélection et avancer les savoirs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14. Un réseau de débat et d'action commune avec d'autres enseignant-e-s en Europe et dans le monde ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15. Un syndicat démocratique et coopératif, participatif, où la base décide, où chacun-e peut proposer, innover, décider? C'est bien ça SUD Education ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16. Et avec tout ça, une cotisation de 100 CHF par an ou moins de 10 CHF par mois ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Revendiquons ensemble!

La vie professionnelle n'est pas un long fleuve tranquille. Il faut pouvoir connaître ses droits, se faire assister, être défendu-e et informé-e. Il y a parfois des problèmes avec les directions, il y a aussi des problèmes sérieux avec les familles et les élèves. Le syndicat sert d'abord à connaître ses droits, à pouvoir les défendre. *Nous revendiquons que la hiérarchie informe systématiquement les enseignant-e-s de leurs droits d'être accompagné-e-s, assisté-e-s et défendu-e-s, par une communication ad hoc.*

L'enseignant-e est dans une situation de fragilité. C'est le seul métier avec une année de temps d'essai au bout duquel on peut poursuivre la carrière, ou s'en voir interdire l'accès. *Nous revendiquons qu'au bout de ce temps d'essai, chaque enseignant-e puisse accéder à un dossier complet sur la décision, avoir un droit de recours et se voir offrir une possibilité de remédiation par l'accès à une seconde année probatoire.*

Dans le degré primaire, l'enseignement est un métier majoritairement féminin. Il y a beaucoup de temps partiels, parfois contraint. Or le temps partiel fragilise, n'offre que des rémunérations restreintes, réduit les montants des retraites. De surcroît, les changements dans la vie personnelle, avec les difficultés qu'ils entraînent, rendent souvent impossible la poursuite d'un temps de travail réduit. *Nous revendiquons le droit de changer très rapidement de pourcentage de travail, y compris le passage à des postes à 100% pour les personnes qui voient leur situation changer et veulent pouvoir travailler davantage.*

Le temps partiel provoque un risque d'émiettement de la professionnalité. L'employeur peut trouver bien des avantages à éclater les postes, affaiblissant du coup les parcours de carrière, et la constitution de l'expérience et des savoirs, introduisant aussi une précarité statutaire, salariale et sociale. *Nous revendiquons qu'une norme indicative soit établie, faisant d'un emploi entre 50 et 100% le type ordinaire de poste.*

Il y a des duos, parfois des trios pour une classe. Quand tout va bien entre les enseignant-e-s concerné-e-s, pas de problème. Mais quand cela dysfonctionne, les gens se retrouvent parfois prisonniers/ères les un-e-s, les autres. *Nous revendiquons une facilitation des changements de poste et des transferts quand des problèmes se posent.*

Dans le degré primaire, le métier est presque toujours féminin. Il faut donc un syndicalisme féministe pour veiller à la conquête d'une égalité professionnelle effective. Elle exige que la condition particulière des femmes enseignantes soit reconnue et prise en compte. Division inégale des tâches ménagères et familiales, temps partiel, fragilités salariales et sociales, tout cela doit être compensé dès maintenant, en avançant vers un mieux égalitaire. *Nous revendiquons donc immédiatement l'introduction d'un bonus éducatif de deux ans pour les cotisations LPP, à charge de l'employeur, afin que les femmes enseignantes puissent partir plus vite à la retraite, avec de meilleures pensions.*



28 périodes de travail c'est trop. L'égalité de traitement entre les enseignant-e-s des divers ordres est la simple justice. Elle exige un passage à 25 périodes. C'est que nous revendiquons. Il faut ajouter à cela un nouveau calcul du travail enseignant, avec l'introduction d'un forfait incompressible pour les tâches d'organisation, administratives et de suivi de la vie scolaire. *Nous revendiquons que ce forfait incompressible soit accordé à tous et toutes les enseignant-e-s quel que soit leur taux d'activité.*

Combien de temps doivent travailler les enseignant-e-s ? Systématiquement, de manière plus ou moins sournoise mais permanente, la hiérarchie et nos dirigeant-e-s tentent de nier qu'une partie du travail enseignant relève du temps librement géré. Hormis les périodes où les écoles sont ouvertes, les enseignant-e-s gèrent leur travail librement, de manière autodéterminée et sans avoir à rendre compte. De plus, ils/elles bénéficient de vacances, à égalité avec les autres employé-e-s de la fonction publique.

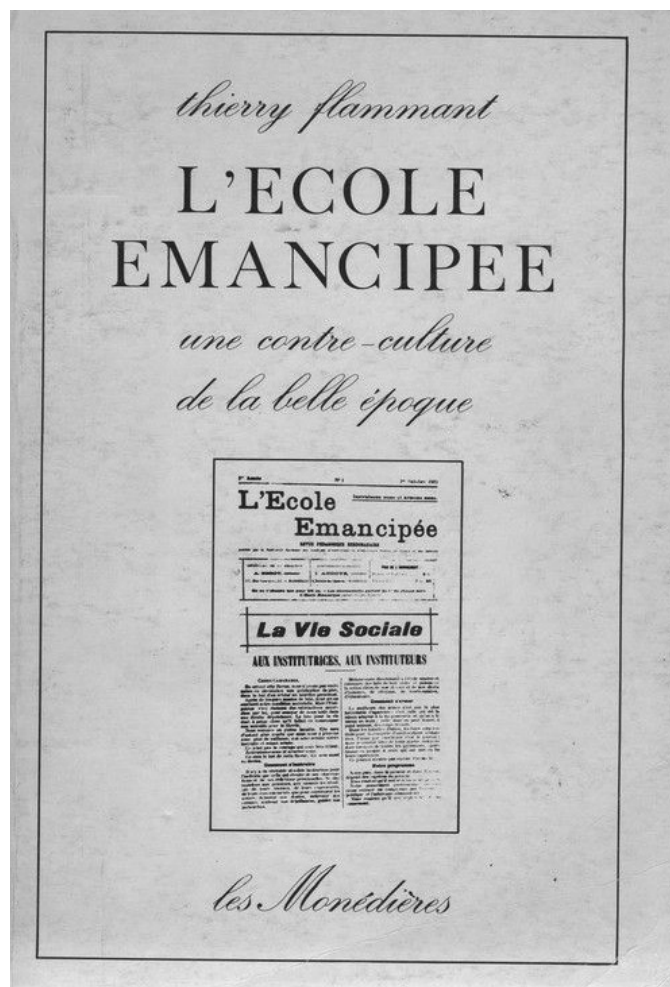
En d'autres termes, durant les vacances scolaires, nous ne nous devons qu'aux tâches que nous nous sommes fixé-e-s et que nous avons organisées librement. Nous refusons tout allongement du temps de travail par expropriation du temps librement géré. *Nous revendiquons la garantie de ce temps librement géré.*

Le métier use et souvent épuise. Le congé sabbatique qui devait compenser la baisse à 41h30 de l'horaire des autres salarié-e-s du service public est offrir une respiration bienvenue dans notre carrière, n'est pas suffisant. Il est chichement accordé, corseté dans une infinité d'obligations et de rituels, dans une culture de défiance et de «contrôlite». *Nous revendiquons l'introduction d'une semaine par an à la libre disposition des enseignant-e-s, sans avoir à rendre compte ni à répondre à des obligations. C'est là une mesure indispensable de ressourcement.*

Nous ne voulons pas d'une école-entreprise avec des pouvoirs surdimensionnés à des directeurs/trices entrepreneurs. Nous refusons une école qui fonctionne sur des mécanismes de contrôle à coup d'entretiens d'évaluation qui augmentent chaque année notre charge de travail et nient notre vie professionnel et notre expérience. Nous refusons les visites disciplinaires, mécaniques, répétées, ayant pour but de construire et de répéter l'autorité et le commandement. Nous combattons aussi les cahiers des charges, véritables listes destinées à faire pression et à augmenter notre charge de travail et de pénibilité. *Nous revendiquons une école organisée dans le respect des savoirs et des qualifications du corps enseignant. Nous revendiquons aussi des équipes de direction qui agissent essentiellement sur le terrain professionnel et pédagogique, pour aider, pour soutenir, pour apporter des savoirs. Nous ne voulons pas de chefferie qui n'ait d'autre but que de produire et de reproduire du pouvoir au lieu de faire école. Nous n'avons pas besoin de managers, mais de directions soutenant pour le travail enseignant.*

La professionnalité doit être renforcée. Par la voie de formations complémentaires reconnues comme temps de travail et par la validation d'acquis et d'expériences, chacun-e doit pouvoir accéder aux masters, avec une classification en 11 cliquet* 12. *Dans cette dynamique, nous revendiquons immédiatement la reconnaissance du diplôme HEP comme titre de Bachelor universitaire, ouvrant le droit à des équivalences et à l'accès libre à toutes les formations supérieures, HES ou universités.*

*Le cliquet c'est le passage après 15 ans d'activité reconnues dans la classe supérieure.



Sur le plan salarial, l'introduction du cliquet* et le passage en classe 10 pour celles et ceux qui sont actuellement au niveau 9 est une mesure d'évidente justice et d'élémentaire égalité de traitement. *Nous revendiquons pour toutes les maîtresses/maîtres du degré primaire ce cliquet.*

Quand les enseignant-e-s font l'objet de plaintes ou de dénonciations, elles/ils l'ignorent trop souvent et demeurent démunis-e-s. Toute plainte ou dénonciation versée au dossier personnel, même sans suite, doit être communiquée à l'enseignant-e-s. Il en va du droit d'être entendu-e. *Nous revendiquons que toute plainte ou dénonciation qui n'est pas instruite soit retirée du dossier personnel et que l'enseignant-e soit précisément informé-e du suivi et du pilotage de son dossier personnel dans ce type de situation.*

Les enseignant-e-s supportent souvent des plaintes injustifiées, des dénonciations déraisonnables, des pressions et, parfois, du mobbing ou du harcèlement sexuel. Quand cela arrive, trop souvent, les enseignant-e-s (presque

toujours les enseignantes) doivent faire face seul-e-s. Fréquemment, la charge de la preuve repose sur elles/ils. *Nous revendiquons que le département et les directions générales, quand les enseignant-e-s sont attaqué-e-s ou harcelé-e-s, s'engagent effectivement à leurs côtés. Qu'ils mettent à disposition des moyens et des ressources juridiques, qu'ils fournissent les appuis humains et matériels nécessaires et qu'ils s'engagent à défendre la réputation et l'honorabilité des maîtres et des maîtresses, comme c'est d'ailleurs l'obligation légale de l'employeur.*

L'école vaudoise est à la fois sélective, conservatrice et austéritaire. Nous voulons une école ouverte sur le monde et qui ne limite pas son ouverture à l'entreprise. La vie ne se réduit pas à l'emploi et les élèves ne sont pas simplement de la future force de travail. Nous refusons qu'une grande partie des enfants soit au plus vite privée de certains savoirs, limitée dans sa construction intellectuelle et dans son apprentissage. Nous voulons une école qui, de la manière la plus égalitaire possible, ouvre à tous les enfants les grands savoirs et les grands langages, en inventant les manières d'apprendre adaptées à chacun-e, permettant la construction intellectuelle de toutes et tous, avec un enseignement polytechnique, basé sur des pédagogies coopératives et émancipatrices. *Nous revendiquons une école pour toutes et tous jusqu'à 18 ans, libre, émancipatrice et critique, portée par l'ambition de faire passer autant de savoirs*

et de connaissances que possible, sans renoncer devant les difficultés et les inégalités sociales, sans accepter que la sélection barre la route à la connaissance.

Les réformes introduites dans l'école vaudoise, parfois sous un vernis progressiste et ouvert, sont en fait verticalistes, caporalistes, orientées vers la sélection sociale et scolaire. Tout à fait régulièrement, pour mettre en route un certain nombre d'orientations et de projets, il manque du temps, de la formation, un effort sur le long terme avec les moyens indispensables. C'est d'évidence le cas pour l'intégration des enfants «difficiles» dans les classes. Les enseignant-e-s n'en peuvent plus, qu'ils/elles soient en front de classe ou en appui. Les enfants ne sont pas suffisamment pris en compte et intégrés. Au lieu de mettre les moyens, on donne la prééminence à une politique austéritaire qui disqualifie une tentative qui sans aucun doute mérite mieux. *Nous revendiquons que l'intérêt humain et pédagogique, pour les enseignant-e-s comme pour les élèves, soient mis au premier plan par le pouvoir politique et que les moyens nécessaires soient urgemment débloqués.*

Bulletin d'adhésion

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ Npa/localité: _____

N° tél.: _____ Adresse @: _____

Ordre d'enseignement (cocher la réponse qui convient)

- Primaire Secondaire I OPTI
 Gymnase Professionnel Degré tertiaire (uni, hes, hep, etc.)

Etablissement(s): _____

Bulletin à renvoyer à:

SUD-Education, place Chauderon 5, 1003 Lausanne